



ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DE ROTHENEUF  
 Avenue de la Guimorais 35400 Saint-Malo  
 B.P 10141 35401 Saint-Malo cedex

## REGLEMENT DU CONCOURS DE PECHE EN MER 25 juillet 2021

Le droit d'inscription est de 15€ par bateau et de 10€ pour les kayaks.

Chaque participant devra retirer une marque de contrôle qui sera exigée à la pesée.

Navette le matin à la Varde.

Au retour : Dernière navette à 16h30.

Seules sont autorisées la pêche à la Traîne, en Dérive et la pêche au Mouillage.

Le départ sera donné à 11h à la Varde ; 10h30 pour les kayaks.

Retour 16h à la Varde.

La pesée s'effectuera à 17h : délai de rigueur, aucun participant ne sera accepté après.

Seuls les poissons de taille réglementaire seront admis à la pesée.

Tout poisson n'ayant pas la taille réglementaire, trouvé dans le panier, annulera la pesée de celui-ci.

Les coefficients suivants seront appliqués :

	Nombre maxi	coefficient
Maquereau	20	1
Daurade	20	1
Margate	20	1
Lieu	10	2
Bar (2 par personne)		5
Tacaud	20	1
Autre poisson	20	1



Les participants devront respecter la réglementation en vigueur : sécurité en mer et engins autorisés.

Chaque propriétaire ou utilisateur de bateau est seul responsable de sa sécurité et de celle de ses passagers.

Chaque participant dispose librement de sa pêche.

Le Président de l'APPR